

Le Statut de la femme dans la société franque.

La reine Brunehaut

Table des matières :

I. Introduction :.....	3
II. Origine :.....	3
III. Pouvoir de la femme dans la société franque :.....	3
IV. Premier mariage de Brunehaut :.....	4
V. La faida :.....	6
VI. Second mariage de Brunehaut :.....	7
VII. Brunehaut dans sa légende :.....	8
VIII. Conclusion :.....	8
IX. Bibliographie :.....	9
❖ Les sources écrites (livres, etc.).....	9
❖ Les sources iconographiques :.....	9

I. Introduction :

La reine Brunehaut est décrite généralement comme une souveraine intransigeante, entraînée dans des batailles féroces durant son règne, elle fut d'ailleurs fortement la cible de haine¹ et d'antipathie. Elle eut surtout une vie difficile avec une fin tragique.

Ce travail a pour but de retracer la vie de Brunehaut sous l'angle du statut de la femme dans la société mérovingienne ainsi que sous un angle juridique.

II. Origine :

Le roi des wisigoths Athanagild eut de son union avec Goïswinthe deux filles ; l'une se dénommait Galswinthe et l'autre Brunehilde². Le fait est que pour le roi wisigoth, la naissance de ses filles posait un problème dans la succession au trône d'Espagne³. La seule solution qui se présenta dès lors à lui était de marier ses filles, ce qui ne posait évidemment pas de soucis par rapport à leur statut et à leur personnalité respective ; Brunehilde est décrite comme une femme « vive et intelligente, belle, douée pour les études, décidée et autoritaire, brave et indépendante »⁴ ou encore « une jeune fille élégante dans ses manières, belle de visage, honnête et décente dans ses mœurs, douée de prudence dans les conseils, et agréable dans la conversation »⁵. Quant à sa sœur, elle bénéficie du droit d'ainesse, n'ayant pas d'autre corde à son arc. Il s'agit d'une véritable opportunité pour Athanagild qui aspire à créer une alliance avec les francs, leurs ennemis héréditaires⁶. Il ne reste plus qu'à attendre le moment idéal pour convaincre les francs.

III. Pouvoir de la femme dans la société franque :

Brunehilde, tout comme sa sœur, a eu le droit à une éducation et une instruction plutôt exhaustive contrairement à beaucoup d'hommes de l'époque ; elles apprennent ainsi les lettres latines, les classiques littéraires, la poésie, l'équitation et encore d'autres matières⁷. Malgré cela,

¹ VANNERUS, Jules, *La reine Brunehaut dans la toponymie et dans la légende*, Palais des Académies, coll. « Bulletin de la classe des Lettres et des Sciences morales et politiques », Bruxelles, 1928, n°24, p. 301.

² DUMEZIL, Bruno, *La Reine Brunehaut*, Fayard, Paris, 2008, p8. Son nom signifie « cuirasse de Guerre », ces différences de nom « s'expliquent par une volonté de transcrire en latin un nom issu des dialectes germaniques »

³ En effet, à cette époque, seuls les hommes peuvent prétendre à la succession au pouvoir.

⁴ BERNET, Anne, *Brunehaut*, Pygmalion, coll. Histoire des Reines de France, 2014, p. 26-27.

⁵ DE TOURS, Grégoire, *L'histoire des rois francs*, Folio, coll. Folio Histoire, Bordeaux, 2011, traduit du latin par J.J.ROY, p. 89.

⁶ BERNET, Anne, *Brunehaut*, *op.cit.* p29. Qualificatif pour désigner les francs.

⁷ *Ibid.*, p. 26.

le droit des femmes était plus que limité à l'époque, car les femmes ne pouvaient prétendre à la succession au trône « dans l'impossibilité d'exercer la réalité du pouvoir royal, puisque celui-ci était d'essence militaire et qu'il était inconcevable d'imaginer une femme à la tête d'une armée, une princesse germanique n'avait d'autre choix que de déléguer ses droits au mari que son père lui aurait choisi »⁸. Malheureusement, il ne s'agit pas de la seule inégalité.

En effet, les hommes au pouvoir, comme le père de Brunehaut, n'hésitaient pas à « sacrifier aux intérêts de l'Etat l'une de ses filles chéries »⁹. Elles étaient dès lors forcées à se marier dans le but de créer des alliances, sans leur demander leur avis, ce qui a parfois occasionné des violences conjugales¹⁰. « Quant à Brunehilde, on ne s'était pas davantage soucié de lui demander son avis sur sa conversion que son consentement au mariage austrasien »¹¹.

Même d'un point de vue du choix de leur religion, les femmes n'avaient pas l'occasion de se faire leur propre opinion. De toute manière, l'ancienne religion de celle-ci était considérée comme hérétique « Elle était alors soumise à la loi des ariens »¹². C'est d'ailleurs son mari qui la convainquit de se convertir après insistance « convertie par les prédications des évêques et par les instances de son époux »¹³. Le seul pouvoir qu'il reste aux femmes durant cette époque, c'est l'influence qu'elles peuvent éventuellement détenir sur leur mari.

Il est important aussi de préciser qu'à l'époque de son mariage, Brunehaut n'avait qu'entre 12 et 20 ans...¹⁴ Mais Sigebert resta fidèle à sa femme car, il fût d'ailleurs l'un des rares rois dans ce cas.

IV. Premier mariage de Brunehaut :

A la mort de Clotaire, le roi des francs, ses quatre fils¹⁵ se sont divisés le territoire en appliquant le principe de la Terra Salica¹⁶ et de la patrimonialité du pouvoir. Mais ce mode de transmission provoque irrémédiablement des guerres civiles et intestines ; malgré la répartition faite, Chilpéric tenta, par exemple, de prendre Reims à Sigebert, ou celui-ci, non-satisfait du partage,

⁸ BERNET, Anne, *Brunehaut, op.cit.*, p. 25.

⁹ *Ibid.*, p. 30.

¹⁰ *Ibid.*, p. 9-10. Le roi Amalaric, marié à Clothilde par alliance, la détestait car celle-ci est franque, et parce qu'elle est catholique. Il l'a donc battu durant toute sa vie pendant que celle-ci gardait le silence. Cela illustre bien le statut de la femme à cette époque.

¹¹ *Ibid.* p48.

¹² DE TOURS, Grégoire, *L'histoire ...*, *op.cit.*, p. 89.

¹³ MARTIN, Henry, *Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789*, Furne, Paris, tome 2, livre 9, p.63, citation de Grégoire de Tours.

¹⁴ DUMEZIL, Bruno, *La Reine...*, *op.cit.*, p. 77.

¹⁵ Consulter la source n°10, arbre généalogique de la dynastie mérovingienne et source n°11 ; carte de la répartition du territoire franque après la mort de Clotaire.

¹⁶ Terre ancestrale, terre détenue en pleine propriété transmise entre les mâles de manière égalitaire.

voulut prendre à son frère Charibert la ville d'Arles¹⁷. C'est le moment parfait pour le Roi wisigoth de mettre en œuvre le projet d'alliance avec les francs. Le seul prétendant restant pour marier Brunehaut est Sigebert, encore resté célibataire contrairement à ses trois frères. En effet, celui refusait d'accepter un mariage avec une femme de classe inférieure¹⁸ « Face à ces alliances sans prestige, le sang royal de Brunehaut flattait Sigebert Ier »¹⁹. Sigebert demanda donc la main de la princesse wisigothe, Brunehaut, que son père accepta bien évidemment pour l'alliance en échange de la dote princière composée de maintes choses précieuses. Sa sœur Galswinthe, quant à elle, est soulagée d'échapper à ce mariage arrangé²⁰.

Sigebert tenait particulièrement à rendre jaloux ces frères grâce à son mariage ; il organisa donc les noces les plus somptueuses « il s'agissait d'écraser définitivement ses frères et leurs médiocres ambitions »²¹ et le mariage fût « un évènement hors du commun qu'il ne fallait manquer sous aucun prétexte » ou encore « un mariage digne des césars »²². Ce qui eut l'effet escompté puisque Chilpéric, roi de Neustrie, décida d'épouser la sœur de Brunehaut, Galswinthe. Alors que celui-ci avait déjà plusieurs femmes, il promit au roi wisigoth d'être fidèle à sa fille. Ces conditions étant fixées, Athanagild ne pouvait refuser une opportunité de consolider l'alliance avec les francs car à cette époque, les alliances avaient une place importante au sein de la société ; il était donc primordial d'en contracter avec des plus puissants que soi.

Chilpéric aima sincèrement sa femme d'après les dires de Grégoire de Tours²³, même si certaines sources affirment qu'il avait seulement de la sympathie pour elle. Jusqu'au jour où il rompt sa promesse et retourna auprès de Frédégonde un an après leur union car celle-ci est beaucoup plus jolie et intelligente que son épouse. Il la quitta malgré leur contrat de mariage religieux ; en cas de violation remboursement de la dot, rendre sa fille au roi et devoir céder l'Aquitaine à Athanagild. Il attendit donc la mort du roi d'Espagne avant de tromper sa femme. Galswinthe, indigné par ce manque de respect, surtout que la maîtresse de son mari est enceinte²⁴, lui demanda de retourner dans sa patrie ; il n'en fit rien, et finit par orchestrer sa

¹⁷ DE TOURS, Grégoire, *L'histoire ...*, *op.cit.*, p. 88-91. Exemples cités dans Grégoire de Tours

¹⁸ *Ibid.*, p. 88-89. Les frères de Sigebert ont contracté des mariages indignes d'eux selon Sigebert ; Gontran eu un enfant avec une esclave, Charibert trouva ses épouses dans les derniers rangs de la société. Le fait est que les femmes dites de basses classes avaient au moins la possibilité d'élévation sociale.

¹⁹ DUMEZIL, Bruno, *La Reine...*, *op.cit.*, p. 113.

²⁰ BERNET, Anne, *Brunehaut*, *op.cit.*, p. 42. Les femmes n'avaient pas leur mot à dire en ce qui concernait les mariages arrangés.

²¹ *Ibid.*, p.43. L'organisation de leurs noces est décrite dans le chapitre *Les mariages espagnols*.

²² DUMEZIL, Bruno, *La Reine...*, *op.cit.*, p. 113.

²³ DE TOURS, Grégoire, *L'histoire ...*, *op.cit.*, p. 90.

²⁴ BERNET, Anne, *Brunehaut*, *op.cit.*, p. 75. Ce fut encore plus insultant pour Galswinthe car celle-ci est stérile.

mort²⁵. Frédégonde a été accusé de ce meurtre mais c'est tout à son avantage puisqu'elle a pu épouser le roi. Néanmoins, ce point reste à éclaircir ; en effet, dans certaines sources, ce serait Frédégonde qui serait réellement à l'instigation de la mort de Galswinthe²⁶. Si tel est le cas, alors il s'agit d'un bon exemple de l'influence que cette femme détenait sur son mari.

Ce genre d'assassinat lorsqu'une femme dérangeait son mari, surtout un roi, était monnaie courante à cette époque. Voilà encore une illustration du mépris de la personne de la femme dans la société mérovingienne.

V. La faida :

Ce meurtre entraîna le chagrin de Brunehaut plus qu'intense mais elle n'en n'oublia pas ses intérêts. En effet, dans les pays germains, les proches des victimes de ce genre de crimes obtenaient une sorte de réparation en dommages et intérêts déterminés en fonction du statut de la personne assassinée ; on s'arrangeait généralement avec le coupable ou avec sa famille pour l'acquiescer et on abandonnait les charges. En outre, Galswinthe bénéficiait d'un statut très élevé dans la hiérarchie « fille, femme, belle-sœur de rois, en pleine jeunesse, donc susceptible de donner une vaste postérité à son lignage, elle valait fort cher ».²⁷ Les souverains d'Austrasie voyaient en sa mort une possibilité d'obtenir une grosse fortune de leur ennemi, le Roi Chilpéric, avec qui ils étaient en guerre ; cela traduit dimension belliqueuse de la société mérovingienne et la généralisation des conflits familiaux. Ils jouèrent dès lors les droits de la reine à la Faide pour tenter un procès contre celui-ci ; « Il s'agit d'une vengeance privée, elle engage tout le groupe familial à tous niveaux, royal, aristocratique, populaire. Le wergeld permet d'arrêter les effets de la faide et le pouvoir oblige les adversaires à dresser au tribunal public mais il n'est pas toujours obéi »²⁸.

Normalement, les procès sont présidés par le roi lui-même. Dès lors, le roi Gontran fut désigné comme arbitre pour trancher le litige qui oppose ses deux autres frères. Chilpéric fut condamné à une amende qui correspond au wergeld fixé par la loi Salique et à rendre le douaire de Galswinthe (Morgengabe) à Brunehilde. Le douaire étant un territoire réservé à une épouse si son mari décède.

Dans la société franque, lors de litige ou de conflit, c'était le roi qui était chargé de trancher celui-ci comme précisé ci-dessus. Mais lorsque le crime est trop grave, le roi constituait une

²⁵ *Ibid.*, p. 76. Elle fut étranglée par un des pages envoyées par Chilpéric. Cela illustre parfaitement le mépris total de la femme à cette époque.

²⁶ RICHE, Pierre, *Dictionnaire des francs Le temps mérovingiens*, Bartillat, Lonrai, 1996 p72. « Sa sœur Galswinthe assassinée sur l'ordre de Frédégonde ».

²⁷ BERNET, Anne, *Brunehaut, op.cit.*, p. 78.

²⁸ RICHE, Pierre, *Dictionnaire ..., op.cit.*, p. 148.

assemblée d'aristocrates et de jury d'assises, appelée le plaid, qui est la seule juridiction de justice à cette époque car le droit était encore peu développé et en était encore qu'à ses balbutiements. C'est comme cela que s'est organisé le procès de Chilpéric face à Sigebert et Brunehaut. Malgré que celle-ci soit concernée par cette affaire, elle ne peut assister au plaid notamment parce qu'elle était en fin de grossesse, mais surtout parce que les femmes en étaient tout simplement exclues.

Il s'agit encore d'un exemple d'inégalité entre les sexes et d'exclusion des femmes, même dans le domaine de la justice.

VI. Second mariage de Brunehaut :

Après la mort de Sigebert à l'instigation de Frédégonde avec l'accord de son mari²⁹, illustrant l'influence de la femme sur le roi, Brunehaut épousa le fils de Chilpéric, Mérovée.

Ce mariage est vécu comme une véritable trahison pour Chilpéric. Qui puis est, il est célébré en violation de la loi canonique³⁰ ; un homme ne peut épouser la veuve de son oncle « leur mariage était considéré comme incestueux au regard du droit canon »³¹. Cela entraînera de nombreux conflits civils mais aussi le synode (sorte de procès des affaires ecclésiastiques) de l'Evêque Prétextat pour avoir célébrer leur mariage ; « Le concile se réunit à Paris, dans la Basilique Saint Pierre, et Prétextat³² y fut amené. Le roi, prenant lui-même la parole au milieu de l'assemblée, dit au prélat accusé ; *quel a été ton dessein, ô évêque, en mariant mon ennemi Mérovée, avec la femme qu'il aimait, c'est-à-dire avec l'épouse de son oncle ? Ignorais-tu les dispositions des saints canons à ce sujet ?* »³³. Le concile en question est une assemblée d'évêques qui, dans le récit de Grégoire de Tours, s'apparente à une sorte de procès qui juge d'après la loi canonique.

Chilpéric accusa aussi Prétextat d'avoir corrompu son fils par rapport à l'alliance qu'ils avaient contracté auparavant ; cela illustre bien l'importance des alliances dans cette société puisqu'on le pouvait être condamné à l'exil pour cela. En tout cas, ce fût le cas de l'évêque de Rouen Prétextat ; il finit même assassiné sur ordre de la reine Frédégonde³⁴.

²⁹ KURTH, Godefroid, « La Reine Brunehaut », *Revue des questions historiques*, Paris, juillet 1891, p. 58. Malgré que les femmes n'eussent pas accès au pouvoir, celles-ci exercent tout de même une certaine influence sur leur mari, surtout la reine Frédégonde sur le roi Chilpéric.

³⁰ DE TOURS, Grégoire, *L'histoire ...*, *op.cit.*, p. 125. Lorsque l'on viole les lois canoniques, on s'expose à une sanction de Dieu. Il s'agit d'un ensemble de règles de la religion catholiques.

³¹ DUMEZIL, Bruno, *La Reine...*, *op.cit.*, p. 186.

³² Ironie de la situation, il fut aussi l'évêque qui a marié le roi Chilpéric et la reine Frédégonde.

³³ DE TOURS, Grégoire, *L'histoire ...*, *op.cit.*, p. 122-123. Grégoire de Tours précise que « les dispositions de la loi canonique, qui défendait expressément à un homme d'épouser la veuve de son oncle ».

³⁴ RICHE, Pierre, *Dictionnaire ...*, *op.cit.*, p. 274. (Inspiré de l'article *Prétextat* dans *Catholicisme* de Daoust). Cela illustre encore une fois l'influence qu'avait la reine Frédégonde.

En ce qui concerne les deux époux, ils trouvèrent asile dans une Eglise ; en effet, dans cette époque à très haute dimension belliqueuse, les lieux saints apparaissent comme des refuges idéaux. Chilpéric tenta vainement de les persuader de sortir mais ses essais furent vains. Il eût dès lors recours à un serment solennel « Que, puisque c'était la volonté de Dieu, il ne les forcerait point à se séparer »³⁵. Il les laissa donc sortir sans représailles.

Ces deux histoires ci-dessus illustrent parfaitement le fait que la société franque s'appuie clairement sur les alliances et les serments, mais encore qu'il existe une alliance entre la société et l'Eglise (procès sur base des lois canoniques, les serments comme acte de foi etc.).

VII. Brunehaut dans sa légende :

Il existe de nombreuses légendes quant à la façon de cette reine est morte, racontée dans une œuvre dénommée *Liber Historiae* qui est considérée comme une source pas très fiable par les autres auteurs³⁶, même s'il semblerait que les dires soient vrais³⁷.

Brunehaut était une reine très controversée, sa manière de gouverner ne plaisait pas à tout le monde et durant sa vie elle se fit beaucoup d'ennemis, surtout parmi les aristocrates austrasiens. Lorsqu'elle sentit que les choses tournaient mal, elle s'enfuit dans la ville d'Orbe. Malgré cela, celle-ci fût condamnée à une mort³⁸ honteuse par son neveu Clotaire II, fils de sa rivale Frédégonde ; elle a d'abord été promenée par un chameau et fut ensuite attachée à des cheveux au galop qui la traina sur plusieurs kilomètres³⁹.

Sa mort, comme dit supra, a été reprise dans de nombreuses histoires, comme celle de la Pierre de Brunehaut, à Hollain, près de Tournai ; à l'endroit même où l'on aurait trouvé son corps après son supplice, une pierre de plusieurs tonnes est apparue⁴⁰.

Voilà comment finit cette reine controversée de l'époque franque.

VIII. Conclusion :

La vie de Brunehaut constitue une très bonne illustration pour percevoir la manière des femmes étaient considérées et traitées à l'époque franque. Il existait de nombreuses inégalités et des injustices. Elles devaient souvent se soumettre au choix des hommes sans pouvoir donner leurs propres avis. Néanmoins, elles tentaient tout de même d'exercer de l'influence sur les hommes.

³⁵ DE TOURS, Grégoire, *L'histoire ...*, *op.cit.*, p. 105.

³⁶ KURTH, Godefroid, « La Reine... », *op.cit.*, p. 72-73 et DUMEZIL, Bruno, *La Reine...*, *op.cit.*, p407.

³⁷ KURTH, Godefroid, « La Reine... », *op.cit.*, p. 75-76.

³⁸ Voir source 9 et source 12 ; LAHURE, Charles, *L'histoire populaire contemporaine de la France*, tome 1, 1846 et Maitre de DUNOIS, Maitre FRANCOIS, *Livre des cas des nobles hommes et femmes par Boccace*, Chantilly, musée Condé.

³⁹ RICHE, Pierre, *Dictionnaire ...*, *op.cit.*, p. 72.

⁴⁰ DESAILLY, M., « Notes sur quelques Monuments Mégalithiques de la région du Nord », *Bulletin de la Société préhistorique de France*, tome 19, n°7-9, 1922, p. 188.

IX. Bibliographie :

❖ Les sources écrites (livres, etc.)

DESAILLY M., « Notes sur quelques Monuments Mégalithiques de la région du Nord », *Bulletin de la Société préhistorique de France*, tome 19, n°7-9, 1922 [en ligne] http://www.persee.fr/doc/bspf_02497638_1922_num_19_7_12004?q=pierre%20de%20Brunehaut consulté le 16 décembre 2017.

BERNET Anne, *Brunehaut*, Pygmalion, coll. Histoire des Reines de France, 2014.

DE TOURS Grégoire, *L'histoire des rois francs*, Folio, coll. Folio Histoire, Bordeaux, 2011, traduit du latin par J.J.ROY.

DUMEZIL Bruno, *La Reine Brunehaut*, Fayard, Paris, 2008.

VANNERUS Jules, *La reine Brunehaut dans la toponymie et dans la légende*, Palais des Académies, coll. « Bulletin de la classe des Lettres et des Sciences morales et politiques », Bruxelles, 1928, n°24.

RICHE Pierre, *Dictionnaire des francs Le temps mérovingiens*, Bartillat, Lonrai, 1996.

Belgique, Mons, Fonds Lousseau, B131.

KURTH, Godefroid, « La Reine Brunehaut », *Revue des questions historiques*, Paris, juillet 1891.

MARTIN, Henry, *Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789*, Furne, Paris, tome 2, livre 9.

❖ Les sources iconographiques :

LAHURE, Charles, *L'histoire populaire contemporaine de la France*, tome 1, 1846.

Arbre généalogique de la période mérovingienne (Cours de Madame Emmanuelle Bourgaux, Ecole de Droit, Mons)

<http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr> Atlas historique Période mérovingienne.

BOCCACE, *Des cas des nobles hommes et femmes*, Bibliothèque nationale de France, Paris XVème siècle.